



Assemblée générale

Distr. générale
23 juin 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 123 de l'ordre du jour
Renforcement du système des Nations Unies

Lettre datée du 22 juin 2020, adressée au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaite porter à votre attention l'explication de la position de la République arabe syrienne (voir annexe) concernant le projet de texte final de la déclaration sur la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 123 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**



**Annexe à la lettre datée du 22 juin 2020 adressée
au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Explication de la position de la République arabe syrienne
concernant la déclaration sur la célébration du soixante-quinzième
anniversaire de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre du Président de l'Assemblée générale, datée du 17 juin 2020, concernant le projet de texte final de la déclaration sur la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, permettez-moi tout d'abord d'affirmer notre détermination à adopter une approche constructive et positive. Dans le même temps, il est impératif d'expliquer notre position sur les formalités liées à ce processus et sur certains éléments inclus dans le projet de texte final.

Premièrement, nous prenons à partie les éminents cofacilitateurs qui se sont employés avec une urgence injustifiée à conclure les négociations et à soumettre un projet de texte final, alors que nous pensons qu'il aurait fallu donner au processus suffisamment de temps pour garantir un consensus souhaité et permettre une communication avec toutes les missions permanentes, sans exception, pour s'enquérir de leurs préoccupations et de leurs propositions. Il va sans dire que les cofacilitateurs ont eu des échanges bilatéraux directs avec un nombre limité de missions et ont ignoré d'autres missions permanentes, dont celle de la République arabe syrienne, sans que rien ne justifie cette démarche dépourvue de transparence et d'équilibre.

Deuxièmement, nous apprécions qu'aient été pris en considération certains des libellés et des propositions que nous avons soumis aux cofacilitateurs. Cependant, ces derniers n'ont pas tenu compte de la demande de la Mission permanente de la République arabe syrienne et de nombreuses autres missions tendant à ce que soit reflété le fait que « nous ne sommes toujours pas parvenus à une décolonisation complète, ni à la fin de l'occupation ».

Troisièmement, je voudrais réaffirmer le fait qu'une telle déclaration ne comprendrait pas et ne devrait pas comprendre de nouveaux mandats pour le Secrétaire général, à savoir les termes inclus dans la « mesure » intitulée « promouvoir la paix et prévenir les conflits », aux termes de laquelle le Secrétaire général est invité à améliorer les moyens diplomatiques prévus par la Charte des Nations Unies, étant donné qu'un tel mandat est solennellement confié aux États Membres.

S'agissant de cette même « mesure », permettez-moi de réaffirmer qu'il est essentiel d'insister sur le fait que la fourniture de l'aide humanitaire doit être conforme aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Autre élément que les cofacilitateurs n'ont pas pris en considération !

Quatrièmement, nous voudrions attirer votre aimable attention sur le fait que les termes employés dans la dernière phrase du projet de déclaration ne correspondent pas au texte original du préambule de la Charte. En conséquence, nous avons demandé que soit substitué à l'expression « Nous, les peuples » l'expression originale « Nous, peuples des Nations Unies ».

En conclusion, si la République arabe syrienne se joint au consensus sur la déclaration, elle réaffirme que son analyse et sa compréhension du contenu du texte restent que celui-ci n'assigne pas de nouveau mandat au Secrétaire général et n'étend pas son autorité dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales ou du renforcement des moyens diplomatiques pertinents prévus par la Charte.